

REGLEMENT

OFFICIELS :

- De 1 à 30 inscrits: un juge sur la journée
- À partir de 31 inscrits: deux juges

Les postes de juges seront affectés par club. Il est possible qu'un même juge reste en poste toute la journée, mais il est possible pour chaque club d'affecter à un poste 2 juges différents qui se partageront matin et après-midi (courses jeunes jusque midi et les autres l'après-midi). Un pointage sera effectué avant le début de la compétition et avant la course des vétérans.

Les clubs auront l'obligation d'envoyer les noms de leurs juges (en précisant journée ou 2 juges pour le matin ou après-midi) pour le 09 janvier 2012 à 12 heures

Afin de prévoir une ossature de jury, cohérente, vous pouvez envoyer vos souhaits auprès de Christian Herbaut (chrisherbot@free.fr); nous sommes à la recherche d'un starter, d'un aide starter, de 3 juges arbitres, et bien sûr des postes aux arrivées ou sur le parcours.

DOSSARDS

- Retrait à partir de **9h00** au secrétariat par **un dirigeant de club** après le pointage de ses officiels, auprès du directeur de réunion. **Il y aura deux retraits de dossards et deux pointages : un le matin pour les jeunes et un l'après-midi pour les grands. Les clubs devront s'assurer de la présence de leurs officiels le matin et/ou l'après-midi (en fonction des engagés) pendant la compétition. Si un officiel quittait son poste pendant la compétition, il serait considéré comme absent.**
- Fixés par **4 épingles** sur le maillot aux **couleurs du club et club-maître** pour les clubs à sous-sections. Si un athlète ne possède pas son maillot de club, il ne pourra pas participer à l'épreuve.
- Aucune modification ne devra être apportée dessus.

ENGAGEMENTS

- **Les clubs engageront en ligne leurs athlètes avant le lundi 09 janvier 2012 à minuit.**
- Les clubs ne doivent inscrire que leurs participants réels et non le listing complet de leurs athlètes sous peine de sanction.
- **Aucune inscription ne sera prise le jour de la compétition.**
- Pour toute réclamation le jour de la compétition, munissez-vous de la copie d'écran Internet.
- **Chaque club est tenu de mettre à la disposition de l'organisation l'(es) officiel(s) correspondant à son nombre d'inscrits.**
- Dans le cas de non-présentation d'officiels, les athlètes du club ne pourront pas participer au championnat et ne pourront pas être repêchés pour les compétitions suivantes.
- **Participation des mutés et des étrangers (C/J/E/S/V) :**

Classement individuel

Les athlètes étrangers juniors (et plus jeunes) ne sont pas considérés comme étrangers, à condition qu'ils remplissent les conditions à l'alinéa 3.3.1 des règlements généraux des compétitions.

Les athlètes étrangers (espoirs et plus âgés) régulièrement licenciés dans un club français et qui ont rempli les conditions techniques de participation sont admis aux Championnats, mais ils ne peuvent prétendre ni au titre de Champion, ni aux médailles des Championnats.

Classement par équipe

Nombre d'athlètes mutés et étrangers au sens de la règle 3.3.1 des règlements généraux des compétitions admis dans chaque équipe : 1 par catégorie.

- **Participation des Vétérans Hommes.**

Ils disputent l'épreuve spécifique de leur catégorie d'âge, mais les clubs peuvent décider de les intégrer dans leur équipe senior (y compris pour le cross court).

CLASSEMENTS / RECOMPENSES

- Les récompenses individuelles et par équipes seront remises après chaque course. Pour les catégories «Jeunes» un podium par année d'âge.

- Classement par équipe : Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteint un multiple de 4.
- Coupe à chaque équipe classée première dans chacune des catégories.
- Coupes Masculine et Féminine chez les «Jeunes» (PF+BF+MF et PM+BM+MM).
- Challenge Maxime Viart chez les «Jeunes» (classement combiné Masc + Fém) remis en jeu chaque année
- La remise des challenges «Jeunes» aura lieu vers 11h45.